

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 30/10/23

Présents : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLE-MONT(CDA visio), P. DUPIN (en visio), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président)

Absents excusés : MME RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE DISTRICT)

▣ Situation du club de 530248 COIGNIERES FC

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.
Considérant qu'entre le 24/10/2023 et le 31/10/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D3-B DU 29/10/2023
26914368 JOUY EN JOSAS US 1 / COIGNIERES FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de COIGNIERES FC.

▣ Situation du club de 519112 LIMAY ALJ

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **13/09/2023** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 22/23-2) vis-à-vis du District

au plus tard le **19/10/2023**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.
Considérant qu'entre le 23/10/2023 et le 31/10/2023, l'équipe U18 21 a disputé 1 rencontre :
U18 D1-U DU 29/10/2023
26953585 LIMAY ALJ 1 / MARLY LE ROI US 21

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2023/2024 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.

SUSPENSIONS DE TERRAINS U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 26/11/2023
25893403 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023
25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023

52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.
Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

FUTSAL D1-U DU 16/11/2023
26923113 C.B.P.S. 78 1 / ROSNY S/S CSM 1
Ce match se jouera le 18/11/2023 à 19h

FUTSAL D1-U DU 07/12/2023
26923131 C.B.P.S. 78 1 / MONTESSON US 1
Ce match se jouera le 07/12/23 à 19h

Le club nous a indiqué son gymnase de repli pour les 2 matchs.
La Mairie nous a confirmé les dates et l'adresse :
Gymnase Evariste Galois 9 rue du Bas de la Plaine SARTROUVILLE.
La Commission constate que la distance de 10 km est respectée et donne son accord.

SENIORS

SEN D5-A DU 26/03/2023

25139107 POISSY AS 3 / VAUXOISE ES 2
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY évoluant en D5-A.
Le club de POISSY FC récupérant les droits de POISSY AS, cette suspension est applicable à l'équipe 3 de POISSY FC.
La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 12/11/2023

25890237 POISSY FC 3 / MEZIERES AJ 2
Aucune information n'ayant été donnée dans les délais, **la Commission dit match perdu par pénalités à l'équipe de POISSY FC 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MEZIERES AJ 2 (3 pts, 0 but).**

SEN D4-A DU 03/12/2023

25890248 POISSY FC 3 / INTERFOOT 78 1

SEN D4-A DU 14/01/2024

25890259 POISSY FC 3 / ACHERES FC 1

SEN D4-A DU 04/02/2024

25890284 POISSY FC 3 / BUCHELOISE AS 2

SEN D4-A DU 17/03/2024

25890298 POISSY FC 3 / FEUCHEROLLES USA 1

SEN D4-A DU 07/04/2024

25890324 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 2

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U16

D3-B DU 22/10/2023

25893387 CLAYES SS/BOIS USM 21 / HOUILLES AC 22

D4-B DU 22/10/2023
27343082 CARRIERES GRESILLONS 22 / BAILLY NOISY SFC 23

FORAITS NON AVISES 2EME FORAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-E DU 22/10/2023
27238966 ELANCOURT OSC 22

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 15/11/2023 À 20H

U18

CY POULE UNIQUE
27453679 FCFF 21 / CROISSY US 21

A JOUER LE 19/11/2023

SENIORS

D5-A
26674536 OLYMP. MANTES FC 1 / FONTENAY ST PERE AS 1

CDM

D1-A
26923577 FCFF 5 / TRIEL AC 5

U16

D4-B
27343110 FOURQUEUX AS 21 / MAURECOURT FC 21

A JOUER LE 18/12/2023

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B
27330129 CARRIERES S/S US 1 / MAUREPAS AS 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-B
26914365 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CELLOIS CS 1

D5-C
27164881 FCFF 2 / FOURQUEUX AS 1

VETERANS

D4-B
25896784 CROISSY U.S. 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 32

U18

D1-A
26953586 PLAISIROIS F.O. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

D2-A
25888266 AUBERGENVILLE F.C 21 / ACHERES C.S. 21
25888270 A.S. BUCHELOISE 21 / SARTROUVILLE ES 21

D2-B
25892406 ST GERMAIN EN LAYE 21 / VELIZY ASC 21

D3-B
27235750 ANDRESY F.C. 21 / CHAMBOURCY ASM 21

D3-C
27235863 CROISSY U.S. 21 / VOISINS F.C. 22
27235868 VOISINS FC 22 / ETANG ST NOM ES 21

COURRIERS

LA COMMISSION RAPPELLE QUE POUR TOUT COURRIER LES NUMEROS DE MATCH, DIVISION ET POULE DOIVENT ÊTRE INDICQUÉS SOUS PEINE D'AMENDE.

513864 CARRIERES S/SEINE US

La Commission demande à HOUILLES SO de fournir une confirmation de réservation du terrain de TOBROUK de la Mairie de Sartrouville pour la rencontre ci-dessous, pour le Lundi 6 novembre à 12H.

U18 D3-B DU 15/10/2023

27235751 HOUILLES SO 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

517404 ST ARNOULT FC 78

Courrier du club pour demander la possibilité d'intégrer le championnat SENIORS F à 11 (en hors championnat) à la mi-saison car l'effectif de l'équipe est plus important que prévu.

La Commission transmet au Bureau du Comité de Direction pour décision.

561074 INTERFOOT 78

La Commission prend note de la décision du Bureau du Comité de Direction du District qui a émis un avis favorable à votre demande, et que vous évoluerez donc hors championnat sur vos équipes U14 & U16 pour la saison en cours.

560668 ASJA

Courrier du club pour demander la possibilité d'engager une 2ème équipe en FUTSAL D1.

Courrier de la mairie nous informant qu'elle a consenti avec l'ASJA de pouvoir engager une deuxième équipe pour cette saison 2023/24 en admettant que les matchs puissent être joués l'un derrière l'autre et ce les samedis soir de 19h à 22h sur le gymnase de la petite arche.

La Commission donne son accord et intègre votre 2ème équipe à la place du Forfait Général de GUYANCOURT à partir de la semaine prochaine (match le 11.11.23).

DEMANDES SENIORS

D4-B DU 05/11/2023
25890362 HOUILLES SO 2 / MONTESSON US 2

Demande de HOUILLES pour inverser le match.
Accord de MONTESSON.

La Commission donne son accord.

VETERANS

D3-A DU 12/11/2023

25896272 EPONE USB1 31 / CARRIERES GRESILLONS 31

Demande du club d'EPONE pour inverser le match car leurs 2 équipes VETERANS sont prévues à la même heure sur le même terrain.

La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de CARRIERES GRESILLONS (donner son accord à la demande de modification Footclubs, ou bien faire un mail au District) avant Vendredi 03.11.23 à 12h.

D5-C DU 05/11/2023

27185517 CROISSY US 3 / LE CHESNAY 78 FC 2

Demande de Croissy pour reporter le match au 19/11/2023 en raison de l'indisponibilité du terrain.

Accord du CHESNAY.

La Commission donne son accord.

U18

D3-B DU 26/11/2023

27235760 HOUILLES SO 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Demande Houilles SO pour inverser le match.

La Commission est en attente de l'accord écrit de CHAMBOURCY.

U16

D4-B DU 17.12.2023

27343110 FOURQUEUX AS 21 / MAURECOURT FC 21

Demande FOURQUEUX pour avancer ce match au 19/11/2023.

Accord de MAURECOURT.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match

par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

U16

D4-C DU 22/10/2023

27238655 VSCI 21 / VILLEPREUX F.C. 21

Pris note des rapports de deux équipes.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U16

POULE UNIQUE DU 08/10/2023

27395408 VALLEE 78 F.C. 21 / MAUREPAS AS 21

Pris note du rapport de VALLEE 78.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE UNIQUE DU 08/10/2023

27395417 CARRIERES GRESILLONS 22 / MAURECOURT F.C. 21

Pris note du rapport de MAURECOURT.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

U14

D4-E DU 23/09/2023

27224440 E. S. GUYANCOURT F. 23 / VELIZY ASC 21

Après rappel et non réception des rapports demandés,

La Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDES DE RAPPORTS

U18

D1-A DU 29/10/2023

26953585 LIMAY ALJ 21 / MARLY LE ROI U.S. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-B DU 22/10/2023

27235745 CARRIERES S/SEINE US 21 / ANDRESY F.C. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

CRTERIUM DU LUNDI

POULE-B DU 16/10/2023

27330138 BAILLY NOISY SFC 1 / RC ARGENTEUIL

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

AMENDE FEUILLE DE MATCH IRRÉGULIÈRE

(14 € d'amende : Annexe 2 du R.S. du D.Y.F)

FUTSAL

D1-U DU 28/09/2023

26923074 CHATOU FUTSAL 2 / MONTESSON US 1

La Commission sanctionne CHATOU FUTSAL d'une amende pour Feuille de Match irrégulière : absence ou mauvais numéro de match (Annexe 2 du RS du DYF).

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERÀ LES RENCONTRES.

Le tirage suivant est en ligne sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

3EME TOUR
SENIORS

Dimanche 19 Novembre 2023 à 15h00

Exempts :

- * FEUCHEROLLES USA 1
- * JOUY EN JOSAS US 1
- * MONTESSON US 1

COUPE DU COMITÉ

2EME TOUR
SENIORS

Dimanche 19 Novembre 2023 à 15h00

Exempts :

- * CONFLANS FC 3
- * ROSNY S/SEINE CSM 2
- * VAUXOISE ES 2
- * VILLENES ORGEVAL 2

COUPE DES YVELINES

3EME TOUR
VETERANS

Dimanche 19 Novembre 2023 à 9h30

Exempts :

- * AUBERGENVILLE FC 31
- * BOIS D'ARCY AS 32
- * CELLOIS CS 31
- * LIMAY ALJ 31
- * MAULOISE US 31
- * MAURECOURT FC 31
- * MONTFORT FC 31
- * MUREAUX OFC LES 31
- * ST GERMAIN EN LAYE 31

COUPE DU COMITÉ

2EME TOUR
VETERANS

Dimanche 19 Novembre 2023 à 9h30

Exempts :

- * BOUGIVAL FOOT 32
- * GUERVILLE ARNOUVILLE 32
- * MONTESSON US 32
- * VERNEUIL PORTUGAIS 32
- * VILLENES ORGEVAL 32

COUPE DES YVELINES

3EME TOUR
U16

Dimanche 19 Novembre 2023 à 13h00

Exempts :

- * CARRIERES S/SEINE US 21
- * LIMAY ALJ 21